



Peuples autochtones Voix autochtones

Fiche de synthèse

Peuples autochtones en milieu urbain et migrations

La question des peuples autochtones et de la migration urbaine reste prioritaire pour l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. Celle-ci en débattrà lors de sa Septième Session, qui se tiendra au siège de l'ONU à New York du 21 avril au 2 mai 2008.

Le nombre de personnes qui migrent à l'intérieur de leurs frontières ou dans un autre pays ne fait que croître à travers le monde. En 2008, pour la première fois dans l'histoire, la moitié de la population mondiale vivra en zone urbaine. Les peuples autochtones du monde entier ressentent avec acuité l'impact de l'urbanisation, laquelle présente un réel danger pour leur culture, leur héritage et leurs liens avec leurs terres traditionnelles, mais aussi des opportunités socio-économiques.

En dépit de l'opinion couramment répandue selon laquelle les peuples autochtones vivent en très grande majorité dans leurs territoires ruraux, la réalité est tout autre : les zones urbaines abritent d'importantes populations autochtones. Mais comme celles-ci sont normalement très éparpillées, géographiquement parlant, on a tendance à ne pas les considérer comme une communauté distincte.

❖ Pourquoi les peuples autochtones migrent-ils ?

- Partout dans le monde, les peuples autochtones sont à la merci d'un ensemble de facteurs économiques et sociaux qui ont un impact négatif sur leurs droits humains. Trop souvent, ils n'ont pas accès à l'éducation et vivent sur des terres exposées aux catastrophes naturelles, avec un assainissement insuffisant ou inexistant, et pas ou peu d'accès aux services de santé. Tout cela contribue à abaisser la productivité et les revenus des populations autochtones.
- Les peuples autochtones migrent de plus en plus vers les zones urbaines, soit de leur plein gré, soit poussés par les circonstances. Cependant, la croissance des communautés urbaines autochtones n'est pas seulement due à une migration des campagnes vers les villes mais aussi et plus encore, par une augmentation naturelle, due à la différence entre le nombre de naissances et de décès au sein d'une population donnée.
- Les facteurs « contraignants » qui contribuent à la migration des peuples autochtones comprennent les expropriations – lorsque les peuples autochtones sont chassés de force de leurs terres d'origine – la pauvreté, la militarisation, les catastrophes naturelles, l'absence de possibilités d'emploi et la détérioration des modes de subsistance traditionnels.
- En l'absence d'alternatives économiques viables en zone rurale, les peuples autochtones se sentent attirés par l'environnement urbain, avec sa promesse d'offres d'emplois et de sécurité économique.





❖ Impact et conséquences

- Les séparations familiales occasionnées par les migrations autochtones internes peuvent avoir un impact psychologique marqué sur les individus qui migrent autant que sur les hommes, les femmes, et surtout sans doute les enfants qu'ils laissent derrière eux. Il est particulièrement difficile de maintenir des liens familiaux lorsqu'un membre de la famille migre sur de longues distances.
- Selon les estimations de l'Organisation internationale pour les migrations, les fonds que les immigrés des pays en développement envoient dans leurs communautés d'origine viennent en deuxième position, immédiatement après l'investissement direct étranger, et dépassent l'aide publique au développement.
- Dans de nombreux cas, les communautés autochtones urbaines ne disposent pas de suffisamment d'informations sur les services mis à leur disposition, surtout si elles ne participent ni à leur planification ni à leur gestion. Cela contribue à la marginalisation constante des communautés autochtones dans les centres urbains.
- Les peuples autochtones qui émigrent en zone urbaine sont victimes de discrimination et souvent, ils ne jouissent pas de leurs droits humains fondamentaux, n'ont qu'un accès limité aux services de santé et à des logements décentes et se retrouvent souvent en chômage. Le racisme et la discrimination persistent à l'encontre des populations autochtones urbaines, en dépit du fait que les villes sont de plus en plus multiculturelles.
- Les migrants autochtones ont souvent du mal à préserver leur langue, leur identité et leur culture et à les transmettre aux jeunes générations. C'est pourquoi la perte de l'héritage et des valeurs autochtones représente un danger réel.
- Les jeunes sont particulièrement vulnérables dans un environnement urbain. Privés de repères, marginalisés dans la société dans laquelle ils vivent, ils n'ont pas les moyens de maintenir et développer leur identité culturelle ni leurs connaissances et compétences traditionnelles.

❖ Recommandations

La vie en ville peut devenir une expérience positive pour les peuples autochtones, et ils peuvent y trouver de nombreuses opportunités d'améliorer leur condition d'un point de vue socio-économique. En outre, les envois de fonds par les populations autochtones urbaines aident les communautés rurales et contribuent à la survie de celles-ci.

Outre la mise en conformité de la législation nationale avec la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones a fait des recommandations spécifiques aux États membres de l'ONU afin d'améliorer la vie des populations autochtones urbaines :

- Elle exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.
 - Elle recommande que les États concernés créent, en concertation avec les peuples autochtones, des centres pour populations autochtones dans les zones urbaines, afin de répondre à leurs besoins médicaux et offrir un appui juridique ou autre, y compris pour les aider à résoudre des questions liées à leur identité culturelle.
 - Elle recommande que les États concernés reconnaissent le droit des peuples autochtones à donner leur consentement, librement et en toute connaissance de cause, comme énoncé dans la Déclaration sur les droits des peuples
- 



autochtones, fournissent des mécanismes de soutien pour les populations autochtones déplacées contre leur gré et leur permettent de retourner dans leur communauté d'origine.

- Elle recommande que les États coopèrent avec les peuples autochtones afin de lutter contre les effets négatifs des migrations et de fournir des emplois et des possibilités de développement économique dans leurs territoires.

❖ Informations complémentaires

Pour de plus amples informations sur la Septième Session, voir

http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/session_seventh.html

Pour des interviews avec des responsables de l'ONU et des dirigeants autochtones, veuillez contacter : Nancy Groves, Département de l'information, tél. : 917-367-7083, e-mail : mediainfo@un.org

Pour le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones (UNPFII), veuillez contacter : Mirian Masaquiza, Secrétariat de l'UNPFII, tél. : 917-367-6006, e-mail : IndigenousPermanentForum@un.org.

